



BI-ADB-532021-CS-INDV : TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT INTERNATIONAL EN PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS POUR L'APPUI TECHNIQUE DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU BURUNDI

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République du Burundi a sollicité et obtenu un financement de la Banque mondiale pour mettre en œuvre le Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique (PRETE-NYUNGANIRA). PRETE-NYUNGANIRA s'inscrit dans une optique d'alignement avec les priorités du Gouvernement telles que formulées dans le Plan National de Développement (PND) et de mise en œuvre de certaines des recommandations issues du Diagnostic du secteur privé (CPSD).

La transformation de l'économie burundaise, pour une croissance robuste et la création d'emplois requiert : i) l'amélioration du climat des affaires ainsi que l'accès au financement, surtout pour les petites et moyennes entreprises (PMEs) ; ii) la réduction de la fragmentation des marchés intérieurs et des chaînes de valeur ; (iii) l'adoption et l'utilisation des technologies modernes, et (iv) l'accès au financement.

L'objectif de développement du projet initié est d'améliorer l'accès des MPME au financement, en particulier pour les MPME détenues par des femmes et des réfugiés, et d'augmenter la création d'emplois par les MPME. Les principaux bénéficiaires du projet seront les MPME dont celles appartenant à des femmes et à des réfugiés, les fournisseurs d'infrastructures productives, les entreprises et acheteurs principaux, les Institutions financières y compris les Institutions de microfinance (IMF) et les Institutions gouvernementales et organisations du secteur privé.

L'Agence de Développement du Burundi (ADB), créée par Décret N° 100/255 du 15 novembre 2021 à la suite de l'adoption d'un nouveau Code des Investissements pour assurer la mission générale de promouvoir les investissements locaux et étrangers ainsi que les exportations à travers l'amélioration du climat des affaires en vue d'attirer plus d'investisseurs au Burundi, a été désignée pour assurer la responsabilité de la supervision et de la mise en œuvre du Projet, y compris les aspects fiduciaires.

Une unité de gestion de projet (UGP) a donc été créée et est donc opérationnelle, elle aura la responsabilité générale de soutenir la mise en œuvre du projet.

2. COMPOSANTES DU PROJET

Le Projet comprend les trois composantes techniques ci-après :

Composante 1. Accès des MPME aux marchés et développement de chaînes de valeur

1.1 : Accroître l'accès des MPME aux infrastructures productives durables, y compris aux infrastructures numériques ;



Immeuble La Tulipe
1, rue Inkondo
Boulevard Mwezi Gisabo, Mutanga - Nord
Bujumbura - Mairie



www.prete.bi



1.2 : Améliorer les capacités des MPME et l'adoption de technologies, y compris numériques et adaptées aux changements climatiques ;

1.3 : Programmes de développement et de liaison avec les fournisseurs, notamment avec les clients de la SFI et les partenaires régionaux.

Composante 2. Inclusion financière et accès durable au financement

2.1 : Renforcer l'infrastructure de crédit ;

2.2 : Renforcer l'accès des MPME au crédit ;

2.3 : Soutenir l'adoption de services financiers numériques pour améliorer l'inclusion financière des MPME et leur accès au financement.

Composante 3. Environnement des affaires favorable et durable et soutien au climat d'investissement

3.1 : Réformes pour un environnement des affaires plus favorables ;

3.2 : Renforcement institutionnel pour soutenir le développement des MPME résilientes au changement climatique et l'investissement privé.

L'atteinte de l'ODP sera mesurée par des indicateurs de résultats pour les principaux domaines d'impact : la création d'emploi, l'accès au financement et la résilience au changement climatique.

Le PRETE-NYUNGANIRA a prévu, dans la composante 3 « Environnement des affaires favorable et durable et soutien au climat d'investissement » de soutenir l'Agence de Développement du Burundi essentiellement à un double titre :

1. D'une part, à travers les réformes pour un environnement des affaires favorable (sous-composante 3.1.) et ;
2. D'autre part, à travers la mise en œuvre de la stratégie de l'ADB pour la promotion des exportations, des investissements, le développement des MPMEs et le dialogue public-privé (sous-composante 3.2 dédiée au renforcement institutionnel pour soutenir l'investissement privé et le développement des MPME résilientes au changement climatique).

Ainsi, l'ADB est à la fois l'entité responsable du suivi stratégique et un partenaire de mise en œuvre du projet.

En tant que partenaire de mise en œuvre du projet, l'ADB s'est doté, en 2022, d'un Plan Stratégique quinquennal qui s'étend de 2022 à 2027 pour être bien aligné au Plan National de Développement. Ce Plan Stratégique de l'ADB comprend alors trois (3) piliers avec deux (2) objectifs stratégiques par pilier qui constituent ainsi les orientations stratégiques de l'Agence. Ces piliers sont :





- 1) **Faciliter l'investissement privé** avec deux objectifs stratégiques à savoir (1) Renforcer l'attractivité du pays par l'amélioration du climat des affaires et (2) Promouvoir les investissements privés (IDE et nationaux) dans les secteurs prioritaires ;
- 2) **Être un facilitateur de l'écosystème pour soutenir le développement des PME** avec deux objectifs stratégiques à savoir (1) Faciliter l'accès des PME à des services de qualité pour renforcer durablement leurs capacités et (2) Soutenir le renforcement des capacités des PME à fort potentiel à court et moyen terme ;
- 3) **Renforcer les capacités d'exportation** avec deux objectifs stratégiques à savoir (1) Promouvoir les exportations de façon ciblée (secteurs et marchés) en s'appuyant sur des instruments précis et (2) Faciliter et fluidifier les procédures à l'export.

Au niveau de ces objectifs stratégiques et donc de ces trois piliers, différentes initiatives et activités ont été proposées. En effet, pour le cas spécifique de promotion des investissements et des exportations, on cite entre autres *la proposition des stratégies de collaboration entre l'ADB et les organismes, les Ambassades, les consulats et les membres de la diaspora burundaises pour la promotion des investissements et des exportations, la proposition des réformes d'amélioration du climat des affaires dans des secteurs prioritaires, l'identification des sites d'investissements potentiels et le plaidoyer pour leur aménagement, la proposition de stratégie d'accès aux marchés étrangers par les entreprises burundaises, l'accompagnement des PME des jeunes et des femmes à travers le renforcement de leurs capacités et la traduction de leurs idées de projets en projets. Au niveau transverse à ces piliers, on noterait la mise en place d'une assistance technique pour le renforcement des capacités de l'ADB sur les métiers opérationnels d'accompagnement au secteur privé.*

La mise en œuvre ou la réalisation de telles initiatives et/ou activités exige des coûts élevés et d'en avoir une expertise avérée et cela demande alors un appui financier et technique à l'ADB.

Dans le cadre du renforcement institutionnel pour soutenir l'investissement privé et le développement des MPME résilientes au changement climatique, la République du Burundi en accord avec la Banque mondiale a prévu d'utiliser une partie des ressources du projet pour le recrutement de cinq (5) Experts pour un appui technique temporaire à l'ADB.

C'est ainsi que PRETE-NYUNGANIRA désire recruter un Consultant individuel expert en promotion des investissements et des exportations pour un appui technique de l'Agence de Développement du Burundi. L'étendue de la mission et le profil du consultant sont définis dans les présents termes de référence.

3. OBJECTIF DE LA MISSION

L'appui technique de l'expert en promotion des investissements et des exportations a pour objectif d'assurer l'accompagnement de l'ADB dans la réalisation des missions lui assignées à travers son plan stratégique en lien avec l'organisation et la conduite des actions de promotion des investissements





et des exportations ainsi que le renforcement des capacités du personnel de l'ADB en matière de bonnes pratiques de promotion des investissements et des exportations.

4. MISSION DE L'EXPERT, DESCRIPTION DES PRINCIPALES TACHES ET PRINCIPAUX LIVRABLES

Sous l'autorité du Directeur Général de l'ADB, l'expert international en promotion des investissements et des exportations assurera un appui technique et un accompagnement de l'ADB dans la réalisation des missions assignées à l'Agence et plus spécifiquement à la Direction de la promotion des investissements et des exportations en participant au renforcement des capacités des ressources humaines dont dispose l'Agence de Développement du Burundi sur les meilleures pratiques de promotion des investissements et des exportations.

Conformément au Plan stratégique de l'ADB dans ses objectifs stratégiques de renforcer l'attractivité du pays par l'amélioration du climat des affaires, de promouvoir les investissements privés (Investissements Directs Etrangers /IDE et nationaux) dans les secteurs prioritaires, de faciliter l'accès des PME à des services de qualité pour renforcer durablement leurs capacités, de soutenir le renforcement des capacités des PME à fort potentiel à court et moyen terme et de Promouvoir les exportations de façon ciblée (secteurs et marchés) en s'appuyant sur des instruments précis ; et dans les initiatives transverses à ses 3 piliers principalement la mise en place d'une assistance technique pour le renforcement des capacités de l'ADB sur les métiers opérationnels d'accompagnement au secteur privé, l'expert international en promotion des investissements et des exportations aura notamment pour tâches (non exhaustives) de :

- (a) Proposer une stratégie de collaboration/coopération entre l'ADB et d'autres Agences de Promotion des Investissements (APIs) de la Communauté Est Africaine, du reste de l'Afrique, du monde entier et des organismes internationaux (la Banque mondiale, l'Union Africaine, la Banque Africaine de Développement, le COMESA, la Communauté de l'Afrique de l'Est, etc.) dans le but d'échanger des données promotionnelles ainsi que la réalisation de missions de promotion des Investissements Directs Etrangers (IDE) et des exportations ;

Livable : Un document de stratégie de collaboration entre l'ADB et d'autres organismes pour l'échange des données promotionnelles et la réalisation de mission de promotion des investissements Directs Etrangers (IDE).

- (b) Participer à l'élaboration des stratégies adaptées d'attraction des Investissements Directs Etrangers dans les différents secteurs prioritaires de l'économie burundaise (Agriculture, agro-industrie, mines, manufactures, tourisms, énergie, infrastructures logistiques, logements, transports, TIC-Digitalisation, Etc.) ;

Livrables : Rapport de contribution à l'élaboration des stratégies adaptées d'attraction des Investissements Directs Etrangers potentiels dans les différents secteurs prioritaires





de l'économie burundaise (Agriculture, agro-industrie, mines, manufactures, tourisms, énergie, infrastructures logistiques, logements, transports, TIC-Digitalisation, Etc.).

- (c) Développer un programme d'identification et un plan de plaidoyer d'aménagement des sites d'investissements potentiels ;

Livable : Un document de programme d'identification et un plan de plaidoyer d'aménagement des sites d'investissements potentiels.

- (d) Participer à l'élaboration d'une stratégie efficace de promotion des investissements domestiques axée sur le développement des PME des jeunes et des femmes dans les différents secteurs prioritaires de l'économie du pays ;

Livable : Rapport de contribution à l'élaboration d'une stratégie efficace de promotion des investissements domestiques axée sur le développement des PME des jeunes et des femmes dans les différents secteurs prioritaires.

- (e) Participer à élaboration d'une stratégie efficace de développement des champions nationaux dans les secteurs d'investissement stratégique, à avantages compétitifs et à économie d'échelle ;

Livable : Rapport de contribution à l'élaboration d'une stratégie efficace de développement des champions nationaux dans les secteurs d'investissement stratégique.

- (f) Participer au renforcement des capacités des exportateurs, des cadres des ministères et institutions concernés en matière de certification et normalisation et sur les pratiques de commerce international (formation / coaching sur les procédures, marketing international, négociation et contractualisation, etc.) ;

Livable : Des rapports de participation aux renforcements des capacités des cadres en certification et normalisation et en pratiques de commerce international.

- (g) Contribuer à la formation et à l'encadrement des jeunes exportateurs sur le management des opérations commerciales et financières internationales ;

Livable : Des rapports de formation sur le management des opérations commerciales et financières internationales.

- (h) Proposer des stratégies d'accès aux marchés étrangers par des entreprises exportatrices ;

Livable : Des documents de stratégies d'accès aux marchés étrangers par des entreprises exportatrices.

- (i) Proposer des réformes sur les politiques et les programmes nationaux visant à améliorer la compétitivité des produits, et services d'exportation émanant du Burundi ;

Livable : Des documents de réformes proposées

- (j) Accompagner l'ADB à l'organisation des foires et autres manifestations internationales susceptibles de promouvoir les investissements et les exportations du Burundi ;

Livable : Un rapport des réalisations/contributions apportées à l'organisation des foires et autres manifestations internationales.





- (k) Accompagner les cadres de l'ADB à la traduction des idées des jeunes et femmes entrepreneurs et des promoteurs exportateurs en projets ;

Livrable : Des rapports des formations et des réalisations en traduction des idées de projets en projets.

- (l) Former les cadres de l'ADB aux Meilleures pratiques de promotion des investissements et des exportations

Livrables : 1) Les rapports sur les séances de renforcement des capacités organisées par l'Expert à l'endroit du personnel de l'ADB sur les meilleures pratiques en promotion des investissements et des exportations et 2) les documents servant de support de formation contenant des informations sur la promotion des investissements et des exportations.

5. QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

Les candidats au poste d'expert en promotion des investissements et des exportations devront justifier des qualifications et expériences suivantes :

- (a) Avoir au minimum un diplôme de bac+5 en économie, commerce International, ou autres disciplines similaires ;
- (b) Avoir une expérience d'au moins 15 ans dans la conduite des missions relatives à la promotion des investissements et des exportations ;
- (c) Avoir réalisé au moins une mission similaire réussie dans l'accompagnement des Agences de Promotion des Investissements ou des Exportations dans les pays les moins avancés ;
- (d) Disposer d'une expérience professionnelle confirmée dans les négociations des contrats de partenariats Public-Privé, les politiques d'investissement et les réformes juridiques et institutionnelles relatives à la promotion du secteur privé. L'expert devra avoir à son actif au moins trois expériences d'élaboration et/ou pilotage de programmes/projets d'amélioration du climat des affaires dans divers secteurs ;
- (e) Une expertise avérée dans la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités en matière de promotion des investissements et des exportations au niveau international en général et dans les pays les moins avancés en particulier ;
- (f) Justifier d'une expérience dans le renforcement des capacités des institutions d'appui à l'investissement et à l'exportation ;
- (g) Avoir réalisé au moins trois missions similaires au niveau régional ou international ;
- (h) Aptitude de travailler avec un grand nombre de parties prenantes multidisciplinaires ;
- (i) Avoir une expérience de travail en équipe ;





- (j) Une connaissance approfondie de l'environnement des affaires de la Communauté Est Africaine constitue un avantage ;
- (k) Avoir une parfaite maîtrise du français et de l'anglais tant à l'oral qu'à l'écrit.

6. DUREE DU CONTRAT

L'expert en promotion des investissements et des exportations fournira les services pendant une durée de 12 mois. Sur base d'une évaluation jugée satisfaisante des performances de l'Expert et, en fonction des besoins de l'Agence et sur approbation des autorités habilitées, son contrat pourra être renouvelé ou pas.

7. METHODE ET PROCEDURE DE SELECTION

Le consultant sera sélectionné selon la **méthode de sélection de Consultants individuels**, conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissements (FPI), Edition de Septembre 2023 et conformément aux critères exigés au regard des présents Termes de Référence.

Fait à Bujumbura, le 10/07/2026

Madame Béatrice NZEYIMANA



Coordonnatrice du PRETE

